

**Formulaire de demande d'exception au  
réseau de transport principal en suivi des  
modifications**



## Réseau de transport principal

### Formulaire de demande d'exception au réseau de transport principal

Zone réservée à l'usage du coordonnateur de la fiabilité au Québec	
Numéro de demande d'exception	Date reçue (AAAA-MM-JJ)

Envoyer cette demande à l'adresse électronique [fiabilite@hydroquebec.com](mailto:fiabilite@hydroquebec.com), en inscrivant comme objet au courriel : **Demande d'exception au RTP**.

Toute information soumise dans ce processus sera utilisée par le coordonnateur de la fiabilité au Québec uniquement à l'appui de ses obligations en vertu de la Loi sur la Régie de l'énergie. Toute information soumise se verra assigner, dès sa réception, le niveau de confidentialité adéquat.

Tous les termes et acronymes écrits en italique possèdent une définition au Glossaire des termes et acronymes relatifs aux normes de fiabilité (le « Glossaire »).

#### Consignes

Pour chaque demande, un schéma unifilaire identifiant le ou les *élément(s)* pour le(s)quel(s) la demande d'exception au *RTP* est faite doit être fourni. Le schéma doit aussi montrer les *systèmes de protection* aux points d'interface associés au(x) *élément(s)* pour le(s)quels la demande d'exception au *RTP* est faite.

Il est demandé des *entités demanderesse*s de fournir les données et études requises pour appuyer leur demande. Les études doivent :

- Être basées sur l'entièreté de l'*Interconnexion* du Québec, convenablement complète et détaillée pour refléter les caractéristiques électriques et la topologie du *réseau*;
- Clairement documenter toutes les hypothèses utilisées;
- Adresser les mesures de performance clé de la fiabilité du *RTP* par des analyses de flux de puissance en régime permanent et en stabilité transitoire nécessaires pour appuyer la demande de l'*entité demanderesse*, de manière cohérente avec les méthodologies décrites dans les normes de planification du *réseau de transport* (TPL) et selon la portée de la demande.

[Le Coordonnateur peut réaliser les études requises en collaboration avec l'entité visée lorsque son analyse préliminaire lui permet de conclure que la demande d'exception est pertinente.](#)

Des déclarations de la part de d'autres entités visées qui soutiennent votre position sont encouragées. Identifier tous les documents de support joints ainsi que toute information additionnelle incluse en support de la demande.

**Section I**  
**Compléter les informations suivantes**

1. Nom de l'entité demanderesse	
2. Adresse (n°, rue, étage, ville, province, code postal)	
3. Date de soumission de la demande (AAAA-MM-JJ)	
4. S'agit-il d'une demande d'exception au RTP modifiée? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	5. Si oui, quel était le numéro d'identification de la demande d'exception au RTP initiale?
6. Type(s) d'élément(s) pour le(s)quel(s) la demande d'exception au RTP est faite.	7. Le statut courant du ou des élément(s) basé sur l'application de la définition du RTP.

**Section II**  
**Contact technique**

8. Prénom et nom	9. Téléphone	10. Télécopieur
11. Titre	12. Courriel	
13. Adresse (n°, rue, étage, ville, province, code postal)		

14. Identification du ou des élément(s) pour le(s)quel(s) la demande d'exclusion au RTP est faite.
15. Localisation(s) du ou des élément(s) pour le(s)quel(s) la demande d'exception au RTP est faite.
16. Fournir un énoncé de base pour la demande d'exclusion au RTP.
17. Inclure une déclaration, signée et datée par un cadre supérieur, affirmant que ce dernier ou son délégué a lu la demande d'exception au RTP et que l'entité demanderesse estime que l'approbation de la demande d'exception au RTP est justifiée en vertu du processus d'exception et de la demande d'exclusion au RTP.

**Section III**  
**Élément(s) de transport**

18. Est-ce qu'il y a de la production raccordée à l'élément ou aux éléments? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
19. Si oui, quelle est la valeur individuelle de la puissance nominale brute pour chaque ressource?
20. Comment le ou les éléments impacte(nt) les flux de puissance ou les interconnexions au Québec?
21. Veuillez identifier les flux et les chemins considérés dans votre analyse de même que les études et évaluations qui illustrent le degré d'impact.
22. Est-ce que le ou les élément(s) sont inclus dans une limite d'exploitation pour la fiabilité de l'Interconnexion (IROL) au Québec? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
23. Veuillez fournir la liste appropriée des zones d'exploitation où le ou les élément(s) sont situés.
24. Comment une panne du ou des élément(s) impacte globalement la fiabilité du RTP? Veuillez fournir des résultats d'études qui démontrent l'impact le plus grave sur le réseau de la panne du ou des élément(s) ainsi que le raisonnement derrière votre réponse.

25. Est-ce que le ou les *éléments* font partie du chemin de démarrage identifié dans le plan de remise en charge de l'exploitant?

Oui  Non

Description / Commentaires

26. Est-ce que la puissance circule du ou des élément(s) vers le *RTP*?

Oui  Non

27. Si oui, selon les données de mesurage ou de SCADA pour les deux (2) années consécutives les plus récentes, quel est le minimum et le maximum de la puissance qui sort du ou des *élément(s)*? Décrivez les conditions et la durée lorsque ces événements ont eu lieu.

### Ressources de production

28. Quelle est la puissance, en MW, de la ou des ressource(s) de production? Veuillez fournir les références des documents qui supportent ces valeurs.

29. Est-ce que la ressource de production est utilisée pour la fiabilité des services auxiliaires?

Oui  Non

30. Si oui, quels sont ces services auxiliaires?

31. Est-ce que la ressource de production est désignée comme une centrale requise pour protéger l'intégrité des équipements du réseau de transport?

Oui  Non

Veuillez fournir la référence appropriée pour votre secteur d'exploitation.

32. Comment une panne du ou des ressource(s) de production impacte globalement la fiabilité du *RTP*? Veuillez fournir des résultats d'études qui démontrent l'impact le plus grave sur le réseau de la panne du ou des ressources ainsi que le raisonnement derrière votre réponse.

33. Est-ce que la ou les ressource(s) de production font partie du chemin de démarrage identifié dans le plan de remise en charge de l'exploitant?

Oui  Non

Description / Commentaires

34. Est-ce que la ressource de production utilise le *RTP* pour livrer, en partie ou en totalité, sa puissance actuelle ou programmée vers la charge?

Oui  Non

Description / Commentaires

### Notes particulières

## Historique des versions

Version	Raison de la modification	Date
1.0	Nouveau document dont la Régie a pris acte par sa décision D-20XX-XYZ.	XX mois 20XX
1.0	Entrée en vigueur	XX mois 20XX